



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 102451

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget et des comptes publics sur le rapport du Conseil des prélèvements obligatoires, *Adapter l'impôt sur les sociétés à une économie ouverte*, publié en décembre 2016. Ce rapport appelle à une certaine vigilance sur les projets de directives européennes ACIS et ACCIS (assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés). Le CPO incite en effet à soutenir ces projets mais, d'une part, à étudier certaines mesures (dispositifs d'encadrement des intérêts d'emprunt, clé de répartition de l'assiette entre les États membres) et, d'autre part, à négocier la mise en place d'un tunnel de taux d'impôt sur les sociétés en cas d'échec à adopter la consolidation et la répartition de l'assiette commune entre États membres à l'issue d'un certain délai. Il souhaite connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102451

Rubrique : Impôt sur les sociétés

Ministère interrogé : Budget et comptes publics

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [7 février 2017](#), page 875

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)